

Le 11 mai 2009 à 17.30 heures  
Information réglementée  
Franchissements passifs de seuils

**SOFINA S.A.**

Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles

**Communiqué**

En date du 8 mai 2009, SOFINA S.A. a reçu, dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 dite de transparence, les déclarations suivantes, faisant suite à l'annulation par la société de 1.000.000 de titres :

- Les actionnaires suivants, agissant de concert en vertu d'un accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote ont déclaré qu'ils détiennent des actions Sofina dans les proportions suivantes :

Société de Participations Industrielles s.a.	5.332.710	15,02%
Union Financière Boël s.a.	6.310.618	17,78%
Henex s.a.	4.861.404	13,69%
Henbelfin s.a.	<u>320.000</u>	<u>0,90%</u>
Total	16.824.732	47,39%

- La Société de Participations Industrielles s.a. et l'Union Financière Boël s.a. ont également déclaré détenir leur participation en agissant de concert en vertu d'un accord portant sur l'exercice de leurs droits de vote en vue de mener une politique commune durable et visant à faire échouer une offre.

Les parties ayant introduit les déclarations ont stipulé le fait qu'il n'y a pas de contrôle, ni sur la s.a. Société de Participations Industrielles, ni sur la s.a. Union Financière Boël.

Le même jour, la Sofina a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire des 3% de détention d'actions propres suite à cette annulation de 1.000.000 de titres décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2009. Elle détient au 8 mai 2009 un total de 660.255 titres Sofina représentant 1,86% de son capital.

\* \* \*